Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260320-DCM2026_016-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-016 - ÉLECTIONS – Élection du Maire

Date de la convocation : Lundi 16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : Noëlle CHENOT, Patrick CAILLEAU, Carole RAMAUX, Jean-Paul LE BIHAN, Catherine PAILLERON-JOANNIC, Gaspard GUCCIARDI, Jocelyne DARDEVET, Didier RETAILLEAU, Patricia BUSNEL, Paulette LAMBERT, Danièle MAUROUZEL, Eric MAUROUZEL, Luc JEROME, Yvan LE NEVE, Stéphane KEROUAULT, Gaël LACROIX, Mélody LAY, Virginie TOUZARD, Justine WINCKLER DRUMARE, Simon MARTIN, Vincent GUYOT, Camille LAMOUR, Loeiza LE GAL, Chantal CHARRERON, Gérard LELOUP, Eric MAHE, Cécilia VENET-LASNIER, Vincent TANGUY, Kahina SAADI

Secrétaire de séance : Loeiza LE GAL

Conformément aux articles L2122-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal procède à l'élection du maire au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Déroulement de la séance

Ouverture de la séance

Madame Chantal CHARRERON, la plus âgée des membres présents du conseil municipal, a pris la présidence de l'assemblée conformément aux dispositions de l'article L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil municipal.

Elle a dénombré 29 conseillers présents et constaté que la condition de quorum prévue à l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales était remplie.

La présidente de séance a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260320-DCM2026_016-DE

Elle a rappelé que, conformément aux articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.
Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Appel à candidatures

La présidente de séance a procédé à l'appel à candidatures pour la fonction de maire.
Chaque candidat peut faire valoir ses motivations et projets avant le début du vote.
S'est déclarée candidate :

- Madame Noëlle CHENOT

La présidente de séance a ensuite déclaré clos l'appel à candidatures.

Constitution du bureau

Pour le déroulement du scrutin, le conseil municipal a désigné deux assesseurs (les membres élus les plus jeunes) :

- Madame GUYOT Vincent
- Madame LAMOUR Camille

Le bureau ainsi constitué a assisté la présidente pour les opérations de vote et de dépouillement.

Déroulement du scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote.
Il a fait constater au bureau qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie et l'a lui-même déposée dans l'urne.
Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement.
Les bulletins blancs ont été décomptés séparément conformément à l'article L.65 du Code électoral. Ils ne sont pas pris en compte dans la détermination des suffrages exprimés, mais font l'objet d'une mention spécifique dans les résultats du scrutin.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260320-DCM2026_016-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 29
- Nombre de suffrages nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs : 6
- Nombre de suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 12

- **Madame Noëlle CHENOT 23 Suffrages.**

Proclamation des résultats

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins 29
- Bulletins blancs ou nuls 6
- Suffrages exprimés 23
- Majorité absolue 12

Après dépouillement, le conseil municipal constate que Madame Noëlle CHENOT a obtenu 23 voix, soit la majorité absolue.

Elle est proclamée Maire de la commune de Surzur et immédiatement installée dans ses fonctions.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à SURZUR, le 23 mars 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Signé par : Noëlle CHENOT Date : 23/03/2026 Qualité : Maire Noëlle CHENOT	
Noëlle CHENOT	Loeiza LE GAL